

Objet: SERVITUDE DE LA MERLIE - 2023_003

Séance du jeudi 26 janvier 2023

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 20 janvier 2023
Présents : 11 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement
Votants: 13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de
Pour : 13 séance Georgette TOUZY
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD,
Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie
SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY,
Matthieu PIJOLAT

Représentés: Jean Christophe GUY, Luc AVELLANEDA
20/01/2023
Absents: Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office notarial B&B notaires exposant un projet de servitude concernant un bien situé à LA MERLIE, Saint-Cernin (15310), section AN numéro 24 appartenant à Mme Marie PICARD.

Le bien, objet de la vente n'est pas alimenté par le réseau potable de la commune de Saint-Cernin mais par une source qui se déverse dans une réserve située sur la parcelle cadastrée section AN numéro 39 appartenant à la section de LA MERLIE (plan joint en pj).

A cet effet, une servitude de captage d'eau et de passage de canalisations va donc être constituée pour les besoins de l'alimentation en eau potable de la maison.

La parcelle AN39 étant un bien sectionnaire, nous devons délivrer une délibération autorisant la constitution de servitude sur ladite parcelle.

Etant donné qu'il n'y a pas d'ayants droit pour la section de LA MERLIE, de ce fait aucun électeur ne prendra part au vote. Nous pouvons dans ce cas prendre la décision seuls, ce qui nous donne tout pouvoirs pour signer tout acte à l'effet de constituer la servitude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 11/02/2023
et publication ou notification du 21/02/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
Touzy Georgette



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CANTAL

Commune :
SAINT-CERNIN

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77
cdfi.aurillac@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

